



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

education.gouv.fr

BO

LE BULLETIN OFFICIEL
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Le Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports publie des actes administratifs : décrets, arrêtés, notes de service, etc. La mise en place de mesures ministérielles et les opérations annuelles de gestion font l'objet de textes réglementaires publiés dans des BO spéciaux.



Encart

Circulaire de rentrée 2025

**TENIR LA PROMESSE RÉPUBLICAINE DE
L'ÉCOLE : ÉLEVER LE NIVEAU GÉNÉRAL ET
DONNER LES MÊMES CHANCES À TOUS**

NOR : MENE2518841C

Circulaire du 3-7-2025

MENESR – DGESCO

Texte adressé aux recteurs et rectrices de région académique ; aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs et à la vice-rectrice d'académie ; aux secrétaires générales et généraux de région académique ; aux secrétaires générales et généraux d'académie ; aux déléguées régionales et délégués régionaux académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie-directeurs et directrices académiques des services de l'éducation nationale ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie-inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale du premier degré ; aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale enseignement technique et enseignement général ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux directeurs et directrices des écoles ; aux professeures et professeurs ; aux personnels administratifs, sociaux et de santé ; aux accompagnantes et accompagnants d'élèves en situation de handicap

Faire réussir chaque élève constitue une priorité nationale, portée et partagée par tous les acteurs de l'École de la République. L'ensemble de la communauté éducative est mobilisé pour garantir à chaque élève l'accompagnement nécessaire à l'expression de son plein potentiel. Cette mobilisation repose sur une coordination féconde entre, d'une part, la politique éducative nationale, garante de l'égalité de traitement et de la lutte résolue contre les déterminismes sociaux, territoriaux ou de genre, et, d'autre part, l'adaptation la plus fine possible des dispositifs aux spécificités locales, afin de répondre au plus près aux attentes des élèves, des équipes pédagogiques et des territoires.

Dans ce cadre, la mission de l'École s'incarne également dans la transmission des valeurs républicaines qui fondent notre communauté nationale. En plaçant la laïcité comme le principe garant de la liberté de conscience et de l'égalité, elle joue un rôle fondamental dans l'émancipation de la jeunesse. L'ouverture sur le monde et la préparation à l'exercice d'une citoyenneté éclairée sont, plus que jamais, au cœur des priorités éducatives qui forgent des citoyens responsables et éclairés.

Pour que cette mission puisse pleinement s'accomplir, il est indispensable que l'École offre à chaque élève un cadre sûr et propice aux apprentissages en garantissant la sécurité de chacun dans et aux abords des établissements. L'instauration d'un climat scolaire serein ainsi que la prise en compte du bien-être et de la santé des élèves constituent en effet une condition essentielle à leur réussite et un facteur majeur de leur épanouissement et de leur capacité à envisager l'avenir avec confiance.

Animée par une exigence constante de justice et de cohésion républicaine, l'École a le devoir de garantir à chaque élève les conditions propices à sa réussite, indépendamment de son origine sociale, de son lieu de

résidence ou des spécificités de son environnement. Cette ambition exige une attention particulière portée aux besoins propres de chaque école et de chaque établissement. C'est en tenant compte des réalités du terrain et en adaptant les moyens et les organisations aux contextes locaux que l'École de la République peut pleinement remplir sa mission d'égalité des chances et d'émancipation.

1. CONSOLIDER L'APPRENTISSAGE DES SAVOIRS FONDAMENTAUX ET FAVORISER LA RÉUSSITE DE TOUS LES ÉLÈVES

La transmission de connaissances solides et l'acquisition de compétences adaptées aux défis économiques, écologiques et technologiques actuels favorisent l'épanouissement de chaque élève et contribuent à la réussite collective de notre pays. Ces défis nécessitent d'élever toujours plus le niveau de nos élèves en leur donnant les moyens de raisonner, d'exercer leur esprit critique, de s'exprimer, d'innover et de s'adapter aux réalités du monde contemporain. Le développement des compétences psychosociales, qui contribuent au bien-être et à la réussite des élèves, sera renforcé dans le cadre de la publication à l'automne du nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

a. Acquérir et approfondir la maîtrise des savoirs fondamentaux de la maternelle au lycée et accompagner les parcours

De la maternelle à la sixième

Les évaluations nationales montrent que les résultats des élèves enregistrent une légère progression, qui doit néanmoins être consolidée. Cette progression est le résultat de la mobilisation de toute l'institution, professeurs, formateurs, cadres pour mettre en œuvre les meilleures pratiques pédagogiques au profit des élèves.

Pour autant, de véritables faiblesses demeurent : 15 % des élèves de 6^e n'atteignent pas le niveau de CE2 attendu en lecture, les écarts de performance entre les filles et les garçons en 6^e ont cru de 7 points en mathématiques au cours des cinq dernières années. Le développement du vocabulaire et le calcul mental, connaissances essentielles à la réussite de nos élèves dès l'école maternelle, restent à consolider.

C'est dès les premières années de scolarisation que l'ambition de poser les bases indispensables à toute réussite doit s'ancrer. Il s'agit de permettre à chaque enfant de développer pleinement le langage, de construire un vocabulaire riche et précis, d'entrer dans les premiers apprentissages mathématiques, de gagner en autonomie et de découvrir le plaisir d'apprendre dans un cadre à la fois structurant et bienveillant.

Pour renforcer ces acquis fondamentaux dès le début de la scolarité obligatoire, de nouveaux programmes de français et de mathématiques, conçus à partir de pratiques reconnues comme efficaces et des recherches scientifiques les plus récentes, sont mis en œuvre de la petite section à la 6^e. Ces programmes visent à faciliter le travail des professeurs, en leur permettant de vérifier régulièrement les acquis de leurs élèves et d'ajuster, en conséquence, leur enseignement pour répondre aux besoins de chacun avant que la difficulté scolaire ne s'installe. À la rentrée, chaque professeur disposera de ressources pour enseigner les contenus de ces nouveaux programmes.

Si la lecture et le calcul demeurent des priorités, l'écriture, compétence essentielle à la réussite de nos élèves, doit faire l'objet de toute notre attention. En effet, face à ces fragilités qui perdurent, la maîtrise de l'écrit apparaît comme un levier central de réussite. Reconquérir l'écrit est une priorité du Premier ministre et de la ministre d'État : parce qu'on ne pense pas sans écrire, parce qu'on n'apprend pas sans formuler sa pensée.

Des réponses ciblées pour prendre en charge l'hétérogénéité des élèves au collège

Depuis 2024, la mise en œuvre des groupes de besoins en 6^e et 5^e a fortement mobilisé les équipes, dans un esprit de recherche de solutions adaptées aux élèves, autour de trois objectifs : déployer une action pédagogique personnalisée, garantir à tous les élèves la maîtrise des connaissances et des compétences attendues, renforcer la confiance de tous les élèves en leur capacité d'apprendre et de réussir au collège. L'analyse de cette première année de mise en œuvre montre la nécessité d'ajuster l'organisation de ces groupes afin qu'ils constituent une réponse pédagogique adaptée à chaque élève. En vue de la rentrée prochaine, il s'agit de constituer des groupes en ciblant des compétences précises que les élèves doivent acquérir : fluence, compréhension de textes ou d'énoncé, automatismes de calcul et résolution de problèmes. En effet, la moyenne des élèves dans la discipline ou le score global aux évaluations nationales ne sont pas à même de constituer un facteur suffisamment précis pour bien répondre aux besoins des élèves. Les tests spécifiques des évaluations nationales en français comme en mathématiques constituent de précieux indicateurs qu'il est important de mobiliser.

Dans le même sens, il est demandé de ne pas constituer des groupes d'élèves dont la nature des besoins est différente : élèves relevant de la section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa), élèves bénéficiant d'un dispositif d'unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis), élèves allophones ou ex-allophones, élèves en situation de pré-décrochage, élèves au comportement perturbateur, etc.

Afin d'accompagner les équipes dans une meilleure identification des besoins des élèves, des évaluations nationales exhaustives seront désormais obligatoires pour tous les élèves de 5^e. Elles se tiendront dans un format resserré, organisé autour d'une séquence « mathématiques et français » d'une heure, à laquelle s'ajoute le test de fluence.

Chaque collège élaborera par ailleurs une stratégie de réussite en 4^e et en 3^e, visant à la fois une consolidation des acquis des élèves et le développement de leur autonomie et de leur capacité à se projeter vers leur future orientation. Un accompagnement pédagogique adapté aux besoins des élèves, le dispositif Devoirs faits et les stages de réussite devront être mobilisés à cette fin.

Cette stratégie est d'autant plus importante que le niveau d'exigence du diplôme national du brevet est renforcé : le contrôle continu de la classe de 3^e, fondé sur les moyennes annuelles dans toutes les disciplines, comptera désormais pour 40 % de la note finale de l'examen et les notes des épreuves terminales pour 60 %. Cette nouvelle organisation doit conduire à mener une réflexion collective sur l'évaluation et la préparation à l'examen.

Des apprentissages consolidés et valorisés au lycée

Les lycées généraux, technologiques et professionnels doivent permettre à nos élèves d'acquérir toutes les compétences nécessaires pour relever les défis du monde contemporain.

En juin 2026, tous les élèves passeront une épreuve anticipée de mathématiques à la fin de la classe de 1^{re} au lycée général et technologique, ce qui permettra de valoriser les compétences acquises de la même

manière en mathématiques et en français.

Afin d'éviter une pression excessive sur les résultats et d'encadrer le contrôle continu, chaque lycée précisera son projet d'évaluation à l'aune des résultats de ses élèves aux dernières sessions du baccalauréat. Dès cette année, les élèves et leur famille seront informés des évaluations prises en compte dans le contrôle continu, avec une distinction précise entre les évaluations nécessaires aux professeurs pour mesurer la progression de leurs élèves et celles qui permettent d'évaluer leur niveau de maîtrise. Au lycée professionnel, à l'issue de la session 2025, un bilan du parcours différencié des élèves de terminale sera réalisé. Il permettra, le cas échéant, d'opérer les modifications nécessaires. Dans le même temps, l'offre de formation doit continuer d'évoluer pour répondre aux défis économiques et technologiques du pays et aux aspirations des élèves. L'année prochaine, chacune des régions académiques, en lien avec les régions, définira des cibles de fermeture et d'ouverture des formations pour les deux prochaines années. Les bureaux des entreprises et les campus des métiers et des qualifications doivent être au service de cette ambition.

L'éducation à l'orientation au centre des projets d'établissement et de la relation école-parents

Le plan Avenir lancé à la rentrée 2025 a pour objectif de mener une nouvelle bataille pour l'égalité des chances, contre l'autocensure et contre tous les stéréotypes qui persistent encore dans la formation, dans l'orientation et dans les aspirations professionnelles.

Chaque collège et chaque lycée se dotera d'un plan pluriannuel d'éducation à l'orientation qui définit des objectifs clairs, assortis d'indicateurs de suivi, et prévoit des actions pédagogiques sur un temps d'enseignement dédié. Une meilleure orientation s'appuie nécessairement sur un suivi renforcé des parcours des élèves. Les données relatives à l'orientation, au choix des enseignements de spécialité en voie générale, et à la poursuite d'études seront mises à disposition des équipes dans l'application Archipel. Elles devront être présentées aux membres de la communauté éducative en conseil pédagogique, en conseil d'administration et à l'occasion des conseils de classe.

Dès la classe de 5^e, chaque élève suivra un programme d'éducation à l'orientation, avec quatre demi-journées dédiées par an : visites d'entreprises, de plateaux techniques, de salons et forums, rencontres avec des professionnels et des rôles modèles, etc.

Les professeurs principaux, qui jouent un rôle central dans l'accompagnement des élèves, bénéficieront d'une formation spécifique dès l'automne 2025, en commençant par les 30 000 professeurs principaux de classe de 3^e, avec l'appui des psychologues de l'éducation nationale. Dans les lycées volontaires, un professeur référent orientation accompagnera un même groupe d'élèves de la 1^{re} à la terminale.

La plateforme Avenir(s) sera déployée dans tous les établissements. Élèves, parents et professeurs y trouveront des ressources, des fiches métiers ainsi qu'un portfolio personnel qui permettra de conserver la trace du parcours de l'élève. Le module MonProjetSup accompagnera les lycéens dans leurs démarches vers l'enseignement supérieur.

Une orientation réussie se fonde sur la maturation d'un projet qui peut connaître des changements de cap. Les organisations de nos lycées ne doivent pas être un obstacle aux élèves qui souhaitent changer de parcours. Il est demandé aux chefs d'établissement de porter une attention particulière à ce sujet en facilitant, même en cours d'année, des passages entre les lycées généraux, technologiques et professionnels.

L'implication des familles dans la conception du projet d'orientation de leur enfant sera renforcée

notamment par l'organisation d'une réunion parents-professeurs avant les conseils de classe du 2^e trimestre en 3^e et 2^{de} générale et technologique.

Dans le cadre du processus d'orientation en 2^{de} professionnelle et en 1^{re} technologique, une bonification pourra être accordée, afin de reconnaître l'engagement personnel et la motivation de l'élève pour la formation visée.

Enfin, pour mieux accompagner les étapes du parcours de l'élève, l'État et les régions renforcent leur coopération. Une charte clarifiera les rôles de chacun : l'éducation nationale assurera l'éducation à l'orientation, tandis qu'il reviendra aux régions d'informer les élèves et de faciliter les liens avec les entreprises et les professionnels du territoire. Les services régionaux de l'orientation seront associés aux réunions départementales de rentrée afin de présenter leur offre de service aux proviseurs et principaux en matière de découverte des métiers et du monde professionnel.

L'intelligence artificielle, un nouvel apprentissage dans le parcours des élèves

L'irruption de l'intelligence artificielle générative dans la société rend indispensable l'accompagnement des élèves à l'utilisation pertinente de cette technologie, dont ils doivent pouvoir saisir les principaux enjeux.

L'apprentissage de l'intelligence artificielle s'inscrit dans une dimension d'éducation à la citoyenneté numérique et d'éducation aux médias et à l'information, afin d'amener les élèves à développer leur compréhension des algorithmes et leur esprit critique face à la diversité des contenus numériques auxquels ils sont exposés.

Des formations à l'intelligence artificielle dans la plateforme Pix seront déployées à partir de la rentrée 2025 dans des collèges et lycées volontaires, puis généralisées à tous les collèges et lycées début 2026. Ces formations seront obligatoires pour les élèves de 4^e et 2^{de}.

Par ailleurs, le cadre d'usage de l'intelligence artificielle en éducation publié en juin 2025 doit permettre d'initier une réflexion dans chaque établissement sur l'impact de cette technologie sur les pratiques pédagogiques.

Enfin, cet apprentissage doit permettre d'inciter et d'encourager les élèves intéressés, en particulier les filles, à s'engager dans les filières du numérique.

b. Rénover la formation initiale et continue

Mieux former les futurs professeurs et les conseillers principaux d'éducation pour mieux accompagner et faire réussir les élèves

Transformer l'École et répondre aux objectifs de réussite pour tous, c'est d'abord penser autrement la manière dont on forme celles et ceux qui la feront vivre. La réforme de la formation initiale des professeurs et des conseillers principaux d'éducation (CPE) entrera en vigueur dès la session 2026 des concours de recrutement, avec trois objectifs : attirer davantage de candidats, préparer plus tôt au métier et élever le niveau de formation des futurs professeurs et CPE.

Dès la licence, les étudiants pourront s'engager dans un parcours structuré vers les métiers de l'enseignement. Le concours de recrutement sera désormais accessible à la fin de la licence, permettant une entrée plus précoce, progressive et accompagnée dans la profession. Une licence dédiée préparera spécifiquement au professorat des écoles afin de susciter ou de confirmer leurs motivations.

Les lauréats du concours bénéficieront d'une formation statutaire rémunérée durant les deux années de

master, qui articulera contenus disciplinaires, savoir-faire professionnels et réflexion sur les enjeux éducatifs.

Dès la rentrée 2025, des modules d'accompagnement de 60 heures seront proposés dans les universités pour aider les étudiants à se préparer à cette nouvelle voie d'accès. Enfin, le concours en master restera ouvert en 2026 et 2027 pour celles et ceux qui s'y préparent.

Une formation continue des professeurs au plus près de la classe

Depuis 2020, les plans nationaux maternelle, mathématiques et français ont permis de former plus de 77 % des professeurs des écoles chargés de classe. En 2025-2026, cet effort de formation sera poursuivi selon des modalités adaptées aux besoins de chaque territoire (constellations ou résidences pédagogiques). Les plans de formation en mathématiques et en français de chaque circonscription s'appuieront sur l'analyse des résultats des élèves aux évaluations pour déterminer des objectifs chiffrés et partagés afin d'identifier les priorités sur lesquelles agir. Le plan français intégrera plus explicitement les compétences essentielles de l'écrit (gestes graphomoteurs, connaissances orthographiques et syntaxiques, copie, rédaction), les stratégies d'écriture et le plaisir d'écrire pour partager des narrations et des informations.

Apporter davantage à ceux qui ont besoin de plus pour réussir est au fondement de la politique en faveur de l'éducation prioritaire. Le dédoublement des classes a permis aux élèves de progresser en lecture, notamment au CP, mais un travail est encore nécessaire pour réduire plus nettement les inégalités. Cette année, l'enjeu est d'accroître l'efficacité des enseignements pour permettre aux élèves qui bénéficient de cette mesure d'avoir le même taux de maîtrise que les élèves scolarisés hors de l'éducation prioritaire. Les professeurs qui enseignent dans les classes dédoublées bénéficieront, notamment dans le cadre des plans français et mathématiques, d'une formation adaptée, spécifiquement conçue pour répondre aux enjeux pédagogiques propres à ce dispositif.

Aux niveaux académique et départemental, le conseil académique des savoirs fondamentaux adaptera la stratégie pédagogique en fonction de l'évolution des résultats et concentrera l'accompagnement au bénéfice des écoles et collèges où les besoins sont les plus importants. En lien étroit avec les écoles académiques de la formation continue (EAFC), le conseil adaptera le schéma directeur national aux spécificités du territoire.

Un nouveau schéma directeur de la formation continue pour tous les personnels de l'éducation nationale, des sports, de la jeunesse et de la vie associative

Le nouveau schéma directeur de la politique de formation continue pour la période 2025-2029 marque la volonté de mieux répondre aux attentes des personnels tout en soutenant les priorités de l'institution. Dans cette perspective, les EAFC voient leur rôle conforté comme acteurs clés, à la fois relais de la stratégie nationale et moteurs d'une mise en œuvre adaptée aux réalités locales partagées dans le cadre des instances académiques et départementales. Le prochain programme national de formation (PNF) s'inscrira pleinement dans cette ambition.

2.BÂTIR UNE ÉCOLE DE L'ENGAGEMENT, DE LA JUSTICE ET DE LA RESPONSABILITÉ

L'École doit rester le premier lieu d'une transmission des principes et valeurs qui fondent le pacte républicain et garantissent à tous les élèves de devenir des citoyens libres et éclairés.

a. L'école, lieu d'appropriation des valeurs républicaines

Promouvoir le principe de laïcité et faire vivre les valeurs de la République

Cette priorité repose d'abord sur la poursuite de l'effort de formation. En cinq ans, près d'un million de personnels (cadres, enseignants, personnels éducatifs, titulaires et contractuels) ont bénéficié du plan national de formation à la laïcité et aux valeurs de la République. Ce plan doit être mené à son terme et bénéficier aux personnels nouvellement recrutés afin que la communauté éducative dans son ensemble partage une culture commune.

Le 9 décembre 2025 marquera le 120^e anniversaire de la loi de séparation des Églises et de l'État. Cette commémoration offre l'occasion de promouvoir le principe de laïcité qui sous-tend les valeurs de la devise républicaine, d'explicitier sa portée émancipatrice et de permettre à chacun d'être conscient de ses implications. Un appel à projets, lancé à la rentrée scolaire, permettra de rendre visibles et de valoriser les actions menées dans les académies et les établissements à cette occasion.

Lutter contre le racisme, l'antisémitisme et les autres formes de discrimination

Face à la hausse préoccupante des actes racistes et antisémites constatée depuis deux ans tant dans la société qu'à l'école, il est nécessaire de renforcer l'accompagnement des établissements. Dans le cadre du Plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine (2023-2026) et suite aux Assises de lutte contre l'antisémitisme, les efforts engagés en matière de prévention par les enseignements et les actions éducatives, de formation des personnels et de prise en charge des victimes seront poursuivis avec une attention accrue et une coordination renforcée. La mobilisation des établissements autour du Prix Ilan Halimi contribuera à sensibiliser les élèves 20 ans après le crime antisémite qui a conduit à la mort d'Ilan Halimi.

L'augmentation des discriminations visant les personnes LGBT et leurs conséquences sur les victimes nécessitent également une mobilisation constante qui s'inscrit dans le cadre du plan national pour l'égalité, contre la haine et les discriminations LGBT.

b. Le refus des inégalités de destin

Lutter contre les inégalités territoriales

Lever les assignations à résidence est une priorité du ministère, au croisement des exigences d'équité territoriale et de réduction des inégalités sociales et de genre. En la matière, une attention soutenue doit être portée à l'école rurale.

Elle s'appuiera, à la faveur de la convention signée entre le ministère de l'Éducation nationale et l'association des maires de France, sur le renforcement des observatoires des dynamiques rurales (ODR). Ces instances réunissent les services de l'État, les élus et parlementaires, les collectivités locales et les autres partenaires de l'école en permettant l'appropriation des enjeux démographiques, de carte scolaire, de mobilité des jeunes et d'accès à l'éducation. Une démarche similaire sera menée dans les zones urbaines avec une projection des effectifs à trois ans.

Les internats d'excellence constituent également un levier majeur de la politique d'égalité des chances. En offrant un cadre d'apprentissage stimulant, sécurisé et propice à la réussite, ils permettent à des élèves issus de tous les milieux et résidant dans tous les territoires, dont les espaces ruraux, parfois éloignés de l'offre éducative, de bénéficier d'un accompagnement renforcé et adapté ainsi que d'opportunités nouvelles. À ce jour, dans le cadre d'un appel à projets national, la qualité des projets éducatifs et pédagogiques a permis de labelliser 21 000 places dans 171 internats d'excellence situés en ruralité. Afin de permettre à un maximum d'élèves de bénéficier de ces places d'internat, les équipes de direction des collèges et lycées seront attentives à les promouvoir auprès des élèves et de leurs familles.

Lutter contre les inégalités sociales

Au-delà des réseaux d'éducation prioritaire (REP et REP+), une attention particulière est portée aux écoles et établissements qui accueillent des publics fragiles ou confrontés à des difficultés scolaires et sociales comparables, en particulier les écoles dites orphelines. Lutter contre les inégalités territoriales et sociales dès le début de la scolarisation en petite section de l'école maternelle, permet de réduire plus précocement les écarts, de langage notamment.

Le déploiement des cités éducatives dans les territoires volontaires se poursuit avec 40 nouvelles labellisations annoncées en mai 2025, portant ainsi à 251 le nombre de cités éducatives réparties sur l'ensemble du territoire.

Pour accompagner la socialisation et l'entrée dans les apprentissages des enfants de deux ans des quartiers prioritaires de la ville (QPV), 100 nouvelles toutes petites sections (TPS) par an seront ouvertes en 2026 et 2027, en lien étroit avec les collectivités territoriales concernées.

Lutter contre les inégalités de genre : encourager les filles dans les parcours scientifiques et filières industrielles

Les inégalités entre filles et garçons dans les parcours scientifiques sont encore trop marquées et concourent aux inégalités de destin. Alors que 42 % seulement des élèves qui suivent l'enseignement de spécialité mathématiques en terminale sont des filles et qu'elles ne représentent que 25 % des étudiants dans les formations supérieures menant aux métiers de l'ingénierie et du numérique, la sous-représentation féminine s'accroît tout au long du parcours scolaire. Cette moindre proportion de filles au fur et à mesure du parcours en mathématiques et en sciences trouve son origine dès l'école primaire, sous l'effet de stéréotypes de genre qui influencent les représentations et continuent de peser lourdement sur les parcours scolaires et les choix d'orientation. Dès l'école primaire, les enseignants seront formés aux gestes pédagogiques qui favorisent la confiance des filles dans leurs capacités à réussir en mathématiques et en sciences.

À partir de cette rentrée, un plan national est déployé pour agir de façon coordonnée dans les académies et les établissements. Il repose sur trois axes principaux : former et sensibiliser les personnels dès la rentrée 2025, fixer des objectifs d'orientation et expérimenter de nouveaux dispositifs pédagogiques donnant toute leur place aux filles, notamment par la création de classes à horaires aménagés en mathématiques et en sciences dans sept académies, et par l'organisation de rencontres en établissement avec des femmes au parcours inspirant.

Ce plan appelle une mobilisation active des équipes pédagogiques, des directeurs d'écoles, des chefs d'établissement, des inspecteurs et des partenaires de l'orientation. L'objectif est d'atteindre 5 000 filles de

plus par an en enseignement de spécialité mathématiques à partir de la rentrée scolaire 2026. Des initiatives existent déjà dans les académies. Il s'agit désormais d'amplifier leur portée et d'inscrire l'égalité entre les filles et les garçons comme une exigence dans chacune des classes.

L'École de la République se doit d'être exemplaire en matière d'égalité entre les filles et les garçons. À cet effet, le dispositif de labellisation égalité filles-garçons constitue un cadre structurant, dont les équipes sont vivement invitées à se saisir pour mener une action cohérente et continue à l'échelle de l'établissement. Comme le prévoit le plan Toutes et tous égaux, 100 % des établissements s'engageront dans la démarche de labellisation.

Déployer les pôles d'appui à la scolarité (PAS) pour une meilleure inclusion et une meilleure réussite de tous les élèves à besoins particuliers

À la rentrée 2025, près de 500 PAS vont se déployer sur l'ensemble du territoire en vue de leur généralisation prévue en 2027. En appui des équipes pédagogiques, ils visent à améliorer la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, dont les élèves en situation de handicap.

En soutien des enseignants et à l'écoute des familles, le PAS doit apporter, dans des délais raccourcis, une réponse de premier niveau, qu'elle soit pédagogique, éducative ou médico-sociale, en mobilisant les ressources disponibles sur le territoire, sans attendre une éventuelle reconnaissance de handicap. Le PAS articule l'action des professionnels de l'éducation nationale et du secteur médico-social nécessaire pour construire les réponses aux besoins de chaque élève et de l'équipe éducative.

Un suivi attentif du déploiement des PAS permettra, d'une part, d'améliorer les modalités de leur fonctionnement et la coordination des acteurs et, d'autre part, d'accompagner leur mise en place en s'inspirant des bonnes pratiques des PAS préfigurateurs.

c. Les apprentissages transversaux, au cœur des missions de l'École

Mettre en œuvre les programmes d'éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité

À compter de la rentrée 2025, la mise en œuvre du programme d'éducation à la vie affective et relationnelle (Evar) pour l'école maternelle et élémentaire et d'éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité (Evars) pour le collège et le lycée, est un enjeu pour l'ensemble de la communauté éducative et un levier pour inscrire cet enseignement au cœur des apprentissages.

Pour faciliter la mise en œuvre des trois séances annuelles obligatoires, un important plan de formation sera déployé en présentiel, dans les académies, et par le biais d'un parcours M@gistère en auto-inscription, accessible à tous. La publication de nouveaux livrets de ressources qui proposent des séances clés en main vient compléter l'appui offert aux équipes. La mise en œuvre effective de cet enseignement fera l'objet d'un suivi particulier en académie.

Renforcer la mise en œuvre des parcours éducatifs

Chaque élève doit bénéficier de parcours structurés, cohérents tout au long de sa scolarité. Ces parcours éducatifs constituent en effet un moyen essentiel pour faire vivre les valeurs de l'École de la République, développer les compétences transversales, favoriser l'engagement de tous et l'égalité des chances. Ces parcours contribuent pleinement à la formation du futur citoyen, à l'élaboration du projet d'orientation de chaque élève, à la promotion de la santé, à l'élaboration de projets relatifs aux enjeux des transitions

écologique et numérique, à l'éducation artistique et culturelle (EAC). Dans ce cadre et à titre d'exemple, l'année scolaire 2025-2026 s'inscrira dans un contexte mémoriel et citoyen particulièrement dense : entrées au Panthéon de Robert Badinter le 9 octobre 2025 et de Marc Bloch le 16 juin 2026, centenaire du Bleuets de France autour du 11 novembre 2025, les 400 ans de la Marine nationale et la célébration des 120 ans de la loi du 9 décembre 1905. Les écoles et les établissements scolaires seront mobilisés pour faire vivre ce calendrier mémoriel à travers des projets pédagogiques dédiés.

Ces parcours donnent du sens aux apprentissages, renforcent la cohésion des élèves au sein de la communauté scolaire et la confiance qu'ils placent dans les adultes.

Les instances de démocratie scolaire, les espaces et les temps de sociabilité et de convivialité, la place donnée à l'expression des élèves et à leurs besoins sont autant de conditions favorables à leur épanouissement, à leur capacité à s'ouvrir aux autres, et à leur réussite. Ces instances ont vocation à s'investir tout particulièrement sur les questions relatives au développement durable, les enjeux de santé, dont la santé mentale, ainsi que sur les valeurs de la République, qui participent pleinement à la construction d'une citoyenneté active et éclairée.

3. GARANTIR LES CONDITIONS D'UNE ÉCOLE QUI PROTÈGE ET QUI RASSEMBLE

Un climat scolaire serein et protecteur est une condition indispensable à la transmission des savoirs et au bien-être des élèves et des personnels. Tous les moyens doivent être mis en œuvre pour garantir la promesse républicaine de protection et d'émancipation de tous les élèves.

a. Offrir un cadre propice à l'épanouissement de chaque élève/tous les élèves

Contribuer à la santé et au bien-être des élèves

Les Assises de la santé scolaire ont permis de réaffirmer trois axes essentiels de l'école promotrice de santé : la détection précoce des troubles ou signaux faibles, la prévention active des situations à risque, et la promotion de comportements favorables à la santé physique, mentale et sociale. Douze mesures ont été annoncées et seront progressivement déployées à partir de la rentrée 2025. Une attention renforcée sera portée au premier degré, en particulier par l'évolution de la visite de la sixième année, qui permettra progressivement l'analyse de la situation de tous les élèves pour une réponse adaptée à leurs besoins. Les inspecteurs de l'éducation nationale et les personnels de direction bénéficieront d'une formation M@gistère afin d'accompagner la mise en place des protocoles santé mentale.

En outre, des pôles santé, bien-être et protection de l'enfance seront mis en place au sein de chaque département, sous l'autorité du directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN), afin de coordonner la réponse aux besoins identifiés et selon une feuille de route inscrite dans les priorités nationales.

La mobilisation de l'ensemble de la communauté scolaire sur la question de la santé mentale doit être amplifiée. C'est pourquoi chaque circonscription, chaque collège et chaque lycée devra disposer d'un protocole santé mentale opérationnel avant la fin de l'année 2025. Deux personnels repères seront également identifiés et formés dans chaque circonscription, collège et lycée. De plus, le 31 14 (prévention

suicide), le 119 (enfance en danger) et le 30 18 (prévention du harcèlement) seront affichés dans les agendas ou carnets de correspondance des élèves. Un référent santé mentale sera nommé dans chaque département pour coordonner les actions qui seront mises en œuvre.

Favoriser la pratique sportive et physique de tous les élèves

L'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 a été l'occasion de mettre le sport et l'activité physique au cœur des enjeux de notre société. L'héritage des Jeux de Paris 2024 met un accent particulier sur la promotion de l'activité physique et la place du sport dans une société inclusive, notamment pour les jeunes générations.

À l'école, cette ambition se traduit d'abord par la mise en œuvre de l'éducation physique et sportive, dès l'école maternelle, et par la poursuite des 30 minutes d'activité physique quotidienne dans le premier degré. Elle s'incarne également à travers le développement du sport scolaire, le soutien aux sections sportives scolaires et le renforcement des liens avec les clubs sportifs de proximité.

Les professeurs d'EPS de collège, en particulier de 6^e, pourront s'appuyer, à partir de la rentrée 2025, sur des tests d'aptitudes physiques permettant de positionner les performances de leurs élèves par rapport à la moyenne de leur groupe d'âge.

Le label et le programme Génération 2030, prolongement du label Génération 2024, permettra aux écoles et établissements engagés de renforcer les pratiques physiques et sportives des élèves.

Promouvoir un usage raisonné du numérique à l'école

L'usage du numérique à l'école doit s'inscrire dans une démarche progressive, adaptée à chaque étape de la scolarité, afin d'assurer un développement structuré et cohérent des compétences des élèves et leur permettre de construire leur citoyenneté. Les enjeux de santé et de bien-être des élèves doivent être pleinement pris en compte, en veillant notamment à limiter l'exposition excessive aux écrans et à s'assurer de la plus-value pédagogique du numérique. Cette approche sera présentée et expliquée régulièrement aux familles, plus particulièrement en début d'année scolaire.

L'expérimentation de la pause numérique au collège a démontré des effets positifs sur le climat scolaire, la sérénité des élèves et des personnels et la disponibilité des élèves aux apprentissages. La généralisation du dispositif Portable en pause dans les collèges doit permettre de garantir la mise à l'écart effective des téléphones portables et objets connectés des élèves. Les modalités d'organisation du dispositif seront déterminées au sein de chaque collège en lien avec les départements et les familles.

Au lycée, une réflexion mobilisant les élèves sur la place du téléphone portable au sein de l'établissement, et plus globalement du numérique, sera conduite notamment au sein des instances de démocratie scolaire. Cette réflexion a vocation à alimenter le projet d'établissement.

Parallèlement, l'actualisation des espaces numériques de travail et des logiciels de vie scolaire sera suspendue par défaut le soir de 20 h à 7 h et en fin de semaine du vendredi 20 h au lundi 7 h (exception faite des établissements ouverts le samedi matin – du samedi 14 h au lundi 7 h).

b. Refuser toute forme de violence

Dans la continuité des mesures déjà engagées, une stratégie pour une École plus sûre et protectrice sera mise en œuvre dès la rentrée 2025. Elle visera trois ambitions principales : renforcer la protection des

élèves et des personnels, assurer un climat scolaire serein au service de la réussite des élèves, engager et responsabiliser tous les acteurs de la communauté éducative.

Sécuriser les établissements

À la rentrée scolaire 2025 les mesures de lutte contre l'introduction d'armes, notamment de couteaux dans les établissements seront poursuivies. Le conseil de discipline sera désormais systématiquement réuni lorsqu'un élève introduit ou détient une arme dans un établissement scolaire. Les contrôles des sacs des élèves aux abords des établissements menés par les forces de l'ordre, sur réquisition du procureur, en lien avec les autorités académiques, sont renforcés. La vigilance collective d'une communauté scolaire soudée – personnels, élèves et parents – avec l'appui des partenaires de l'école, doit permettre de déjouer les risques d'atteinte à la sécurité des élèves et des personnels.

Faire de l'École un lieu protecteur

Le plan Brisons le silence, agissons ensemble contribue au développement d'une stratégie pour garantir une école plus sûre et protectrice, il repose sur trois priorités complémentaires. D'abord, par l'amélioration du recueil de la parole des élèves, avec la mise en place de questionnaires, notamment pour les internes et les élèves de retour de voyages scolaires. Ensuite, par la transmission systématique aux services départementaux de l'éducation nationale des signalements relevant du 119, dès lors qu'ils concernent l'école. Enfin, par le renforcement des contrôles dans les établissements privés sous contrat, avec l'extension de l'usage de l'application Faits établissements et le déploiement de 60 inspecteurs territoriaux supplémentaires d'ici fin 2025 qui seront chargés du contrôle de ces établissements.

Lutter contre le harcèlement

Dans la continuité du plan interministériel lancé en 2023, la lutte contre le harcèlement scolaire demeure une priorité nationale. Déployé dans l'ensemble des écoles, collèges et lycées publics, le programme phare structure l'action pour lutter contre ce fléau : prévenir, détecter et prendre en charge les situations. Ainsi, à la rentrée 2025, les élèves du CE2 à la terminale répondront de nouveau à un questionnaire d'autoévaluation afin de mieux repérer les situations de harcèlement. Par ailleurs, le 30 18, opéré par l'association e-Enfance, voit ses moyens renforcés pour assurer un traitement plus rapide et efficace des signalements. Parallèlement, l'éducation aux médias et à l'information, portée par de nouveaux programmes, sensibilise les élèves aux risques liés au numérique, en particulier au risque de cyberharcèlement. Enfin, deux mallettes, une pour le premier degré et l'autre pour le second degré, permettront aux équipes de disposer d'outils et de ressources pour la gestion et le suivi des situations de harcèlement.

Une École qui répond véritablement aux exigences d'élévation du niveau général des élèves, c'est une institution qui ne se contente pas de transmettre des connaissances, mais qui vise à accompagner chaque jeune dans l'acquisition de compétences solides, essentielles pour s'épanouir dans un monde en constante évolution. Elle garantit à chacun, quels que soient son origine sociale, son parcours ou ses difficultés, la possibilité réelle de construire un avenir à la hauteur de ses ambitions et de ses talents. Cette École s'attache à offrir à tous les élèves les moyens de réussir, en adaptant ses méthodes pédagogiques et en valorisant la diversité des parcours, afin que nul ne soit laissé de côté.

Une telle École unit l'ensemble de la communauté scolaire – élèves, enseignants, personnels, familles – autour de valeurs communes telles que le respect, la solidarité, la laïcité et l'égalité des chances. Elle s'efforce de créer un climat sécurisé, propice à l'apprentissage et à l'épanouissement de chacun, où la confiance et l'écoute occupent une place centrale. C'est cela, l'École de la République : une institution exigeante et bienveillante, celle que l'on doit aux familles et à la société tout entière, celle qui permettra de doter notre pays d'une jeunesse confiante, libre, éclairée et ambitieuse, prête à relever les défis de demain et à construire un avenir commun.

La ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,
Élisabeth Borne



© Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche